

Mouvement Citoyen

HANDICAP-QUÉBEC

Le magazine

www.handicap-quebec.org

Volume 3, numéro 3

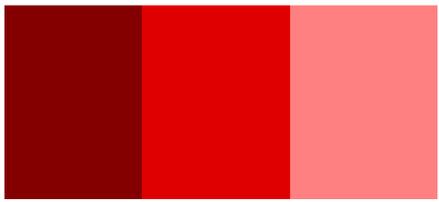
La rage, le cœur : Souly

Que faites-vous de ma dignité?

Repas surgelés à saveur d'austérité

L'État le pousse au suicide





L'État le pousse au suicide

Ensemble...

Le Mouvement Citoyen Handicap-Québec dénonce avec force les coupures cachées dans le programme allocation directe / chèque emploi-service et fait savoir au gouvernement du Québec que les personnes en situation de handicap ne se laisseront pas faire, ne se laisseront plus faire!

S'il faut en venir à la désobéissance civile pour se faire entendre, nous le ferons! Nous ne le souhaitons pas, mais nous le ferons. Aucun peuple dans l'histoire de l'humanité a eu accès à la liberté sans se battre et sans verser le sang.

Nous nous battons sans verser le sang mais nous vaincrons!

Nous invitons tous les groupes de promotion et de défense des droits des personnes handicapées à nous rejoindre.

**Visitez-nous au
www-handicap-quebec.org**



Mot du rédacteur en chef !

Atteint d'une maladie orpheline qui s'apparente beaucoup à une maladie neuromusculaire telles la dystrophie musculaire ou l'amyotrophie spinale dont je suis atteint, Pierre (nom fictif), 58 ans, est présentement hospitalisé dans un hôpital de la grande région de Montréal. Voyant sa maladie évoluer et étant conscient que l'État québécois laisse tomber ses citoyens handicapés, il a décidé de mettre fin à ses jours en cessant de s'alimenter. Il y a quelques jours, mes collègues Camille Laurin-Desjardins du Journal de Montréal et Mario Dumont de LCN m'ont demandé ce que je pensais de cet homme et des circonstances qui l'entraîneront vers une mort certaine.

Étant moi-même atteint d'une maladie sévère et ne pouvant bouger aucun membre de mon corps seul, je dois vous avouer que j'aime la vie et que malgré tout, celle-ci mérite d'être vécue. J'ai donc expliqué à mes collègues que Pierre n'a pas pris cette décision en sachant qu'un jour il ne pourrait plus bouger seul, mais plutôt parce qu'il est conscient que le gouvernement du Québec ne lui octroierait pas, le moment venu, des services de maintien à domicile adaptés à sa situation, qu'il se retrouverait en CHSLD et qu'en plus, il devrait vivre sur l'aide sociale, dans une pauvreté extrême. Dans les faits, il en coûterait moins cher aux contribuables québécois de valoriser le maintien à domicile, comme cela se fait dans plusieurs pays d'Europe, plutôt que de favoriser l'hébergement en CHSLD.

Mes amis, collectivement, parce que nous ne réagissons pas, Pierre mourra et cela sera de notre faute.

(Photo Virginie Gosselin)
(Photo couverture Flickr—Feggy Art)



Nous sommes complices de sa mise à mort et de celle de toutes les personnes handicapées qui se sont suicidées dans les dernières années.

L'intelligence, pas pour tous

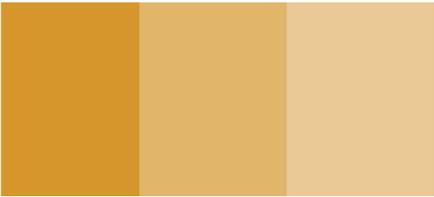
Suite à ma réaction dans Le Journal de Montréal, un citoyen a écrit : « Guilmette dit qu'il est marié et heureux, et ne peut même pas bouger un seul doigt. Faudrait demander à sa femme si elle est aussi heureuse que lui??? » J'ai fait l'exercice. J'ai appelé mon épouse Karine à son travail et je lui ai demandé si elle était heureuse en mariage. D'emblée, sa réponse fut : « Oui, je ne m'imaginerais pas vivre une

autre vie que celle-ci ». J'ai répété l'expérience avec des ex et toutes s'entendaient sur un point : elles auraient voulu passer le reste de leur vie avec moi et elles regrettaient mon départ (sourire en coin).

Je souhaite sincèrement que Pierre changera d'avis. Je crois qu'il peut avoir une vie bien remplie et, un jour, j'espère que mes collègues du milieu associatif et moi réussiront à faire entendre raison au gouvernement du Québec afin que nous aussi puissions vivre et être libres.

Ensemble, agissons!

Richard Guilmette



Il se dit prêt à mourir

Convaincu que son handicap le condamne à vivre dans la «pauvreté extrême» et qu'il ne pourra recevoir de soins convenables, un quinquagénaire a décidé de se laisser mourir de faim dans un hôpital montréalais.

Dans un touchant témoignage vidéo que *Le Journal* a pu visionner, l'homme assure faire ce choix sereinement. Il livre toutefois un vibrant plaidoyer pour qu'on améliore le soutien aux handicapés.

L'homme de 58 ans n'a jamais obtenu de diagnostic clair, mais une maladie orpheline s'apparentant à la dystrophie musculaire lui fait perdre de plus en plus d'autonomie.

Fort lucide, il s'est récemment confié sur son lit d'hôpital à un organisme venant en aide aux personnes handicapées. Il préfère cependant que l'intégralité de son témoignage vidéo ne soit rendue publique qu'après sa mort.

Pour respecter son souhait, *Le Journal* tait donc son identité et le nom de l'établissement hospitalier où il se trouve.

Pierre (nom d'emprunt), qui a travaillé toute sa vie dans le milieu communautaire, a cessé de s'alimenter il y a quatre semaines.

Il y a un peu plus de 10 jours, un ami l'a emmené dans un hôpital montréalais. Selon ce qu'il raconte, deux psychiatres et trois médecins l'ont rencontré et ont conclu qu'il était apte à prendre cette décision.

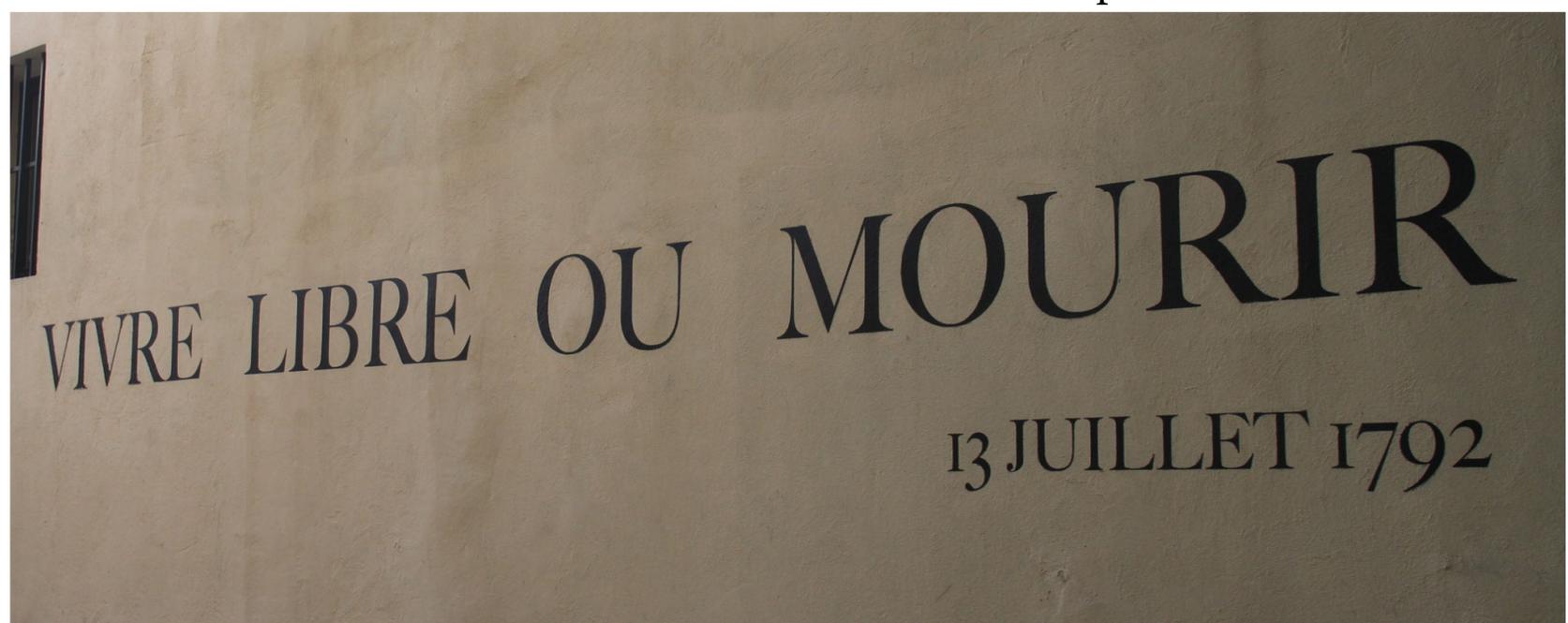
L'homme, qui dit ne pas avoir de famille, ne boit depuis que de l'eau, et reçoit de la morphine contre la douleur.

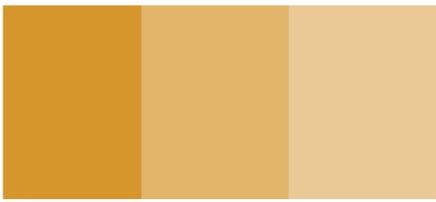
Poussé au suicide

«C'est l'État québécois qui le pousse au suicide. Il pourrait vivre dignement, il n'est pas en fin de vie», clame Richard Guilmette, fondateur du Mouvement citoyen Handicap-Québec, qui connaît la situation de Pierre.

«Les personnes handicapées inaptées au travail, on les pousse à la pauvreté en les obligeant à vivre sur l'aide sociale et on les envoie dans des CHSLD», dénonce-t-il, lui-même paralysé.

Pierre dit que sa décision aurait pu être différente si on avait pu lui garantir des soins à domicile d'une bonne qualité et une situation financière acceptable.





“C’est pourquoi Richard Guilmette, de Handicap-Québec, a la désagréable impression qu’un suicide est plus acceptable lorsqu’il s’agit d’une personne handicapée.”

Celui-ci a néanmoins farouchement exprimé son désaccord avec la décision de Pierre, et déplore que l’hôpital l’aide à mourir.

La loi est pourtant Claire : une personne a le droit de refuser des soins.

Acceptable pour certains ?

Mais pour le directeur général de l’Association québécoise de prévention du suicide, il faut fournir de l’aide psychologique à cette personne qui veut s’enlever la vie, au même titre qu’à une personne qui ne serait pas handicapée.

«On ne peut pas cautionner un suicide, on crée des précédents, déplore Jérôme Gaudreault. Si une personne était prête à se jeter en bas d’un pont, c’est sûr qu’on arrêterait pour l’empêcher de le faire! C’est la même chose pour cette personne-là.»

C’est pourquoi Richard Guilmette, de Handicap-Québec, a la désagréable impression qu’un suicide est plus acceptable lorsqu’il s’agit

d’une personne handicapée.

«Si je me retrouve à l’hôpital, est-ce que les médecins vont tout faire pour me sauver? Ou ils vont me laisser mourir parce que je fais pitié?» s’interroge celui qui n’arrive pas à bouger un seul doigt.

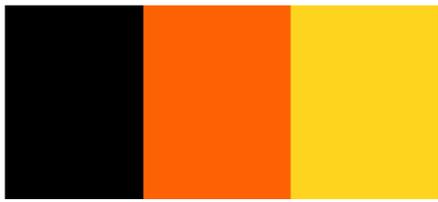
«C’est important de dire à toutes les personnes handicapées ou qui le deviendront un jour: c’est possible d’avoir une vie normale, insiste-t-il. Moi, je suis marié, heureux, et je veux vivre par-dessus tout.»

Si vous avez besoin d’aide pour vous ou l’un des vos proches, contactez l’un des centres de prévention du suicide au 1-866-APPELLE.

(Source : Camille Laurin-Desjardins / Le Journal de Montréal / 5 mars 2015)

(Photos Flickr—Pop H & Flickr—Brian K YYZ)





La rage, le coeur : Souly

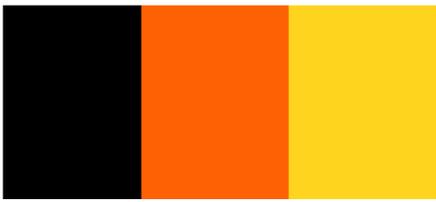
Jessica Labrecque-Jobin a 30 ans. Étudiante en 1ère année en techniques d'éducation spécialisée au Collège LaSalle, elle est une artiste dans l'âme. Rappeuse, son nom de scène est Souly. Bien qu'elle écrive depuis le début de son adolescence et qu'elle ait commencé à rapper tout à fait par hasard il y a de nombreuses années déjà, ce n'est que récemment qu'elle a commencé à exercer son art de façon professionnelle. Richard Guilmette s'est entretenu avec cette femme généreuse à l'histoire unique!

Native de Sherbrooke, Souly a grandi à Longueuil, sur la Rive-Sud de Montréal. Soeur aînée d'Alexandra, 27 ans et de Vanel, 20 ans, elle a commencé à écrire de la poésie à l'âge de 13 ans. De son propre aveu, elle a été une adolescente et une jeune adulte plutôt rebelle et révoltée, ce qui s'est longtemps révélé à travers ses écrits. Ayant des centaines de chansons à son actif, elle a participé bénévolement à environ 300 spectacles avant de commencer à recevoir une rémunération pour son art. Atteinte d'arthrogrypose multiple congénitale, une maladie neuromusculaire l'obligeant à se déplacer en fauteuil roulant et l'empêchant de se servir de ses mains, elle reconnaît qu'il a été difficile pour elle de se tailler une place dans le monde du hip-hop. Elle raconte : « Lorsque j'entre sur scène, les gens qui ne me connaissent pas me regardent bizarrement. Lorsque je me mets à rapper, je vois le regard des gens changer et ces derniers être impressionnés. Les gens ont tendance à juger vite mais une fois le message lancé, voir le changement dans leurs yeux est ma paye. C'est en persévérant que j'ai réussi à gagner mon respect. »

Grandement impliquée auprès des personnes itinérantes, Souly organise des soirées hip-hop pour ces dernières dans le quartier gay, en plus de participer à la Nuit des sans-abri depuis plusieurs années : « Dans la rue, les gens ne me jugent pas, ils me trouvent vraiment spéciale ». Aimant aider les gens, Souly a elle aussi traversé son lot d'obstacles avant de remonter la pente et de trouver réellement sa voie : « Je n'ai pas eu une enfance et une adolescence facile, j'ai niisé. Je consommais, je faisais de petits délits et je me suis fait arrêter. Je me suis rendue à la limite et j'ai eu deux choix : *scrapper* ou réussir ma vie. J'ai choisi la deuxième option. Quand on tombe vraiment bas, on n'a pas le choix de se retourner. Lorsque je suis passée en cour, le juge a ordonné que je fasse une thérapie et que je retourne à l'école. Je devais fournir des preuves de mon implication. Si je ne me tenais pas tranquille, on m'envoyait en prison pour un an et demi. J'ai choisi d'arrêter de faire des folies, je me suis inscrite à l'école. J'avais 27 ans. J'avais de super bonnes notes, j'ai donc choisi de continuer ».

“Si je ne me tenais pas tranquille, on m'envoyait en prison pour un an et demi.”

Lorsqu'on lui demande qui a été la personne la plus significative dans sa vie, celle qui l'a le plus entraîné vers le haut, elle répond sans hésiter : « Ma blonde, Marie. On s'est rencontrées dans un bar de Trois-Rivières un 31 décembre, il y a un peu plus de 4 ans maintenant. On ne vit pas ensemble mais elle est toujours chez-moi. » « Depuis un an et demi, il y a aussi Jean-Frédéric, mon accompagnateur, que j'appelle mon frère. Il travaille avec moi, m'accompagne à l'école, est mon préposé. On passe beaucoup de temps ensemble. »



Si Souly fait de la musique depuis de nombreuses années, ce n'est qu'il y a quelques mois que les choses ont vraiment commencé à bouger pour elle et qu'elle a eu des contacts avec des gens de l'industrie. Avant cette période, elle s'était équipée et enregistrait ses trucs elle-même, chez-elle, et partageait ses compositions avec ses amis, ayant été déçue du milieu hip-hop étant plus jeune : « C'est normal de vouloir faire de l'argent, mais je trouvais que tout coûtait trop cher. J'envoyais donc mes trucs à un ami qui les mixait pour moi. » Et il y a eu cette invitation qui a tout changé : « Mon ami Patrick Caya m'a appelé pour participer à un spectacle. Je devais vendre 20 billets, j'en ai vendu 50 en deux semaines. Caya a aimé ce qu'il a vu lors du spectacle et il m'a ensuite demandé de quoi j'avais besoin et m'a présenté à des gens de l'industrie avec qui je me suis associée : C Bo Vision, pour la production de mes vidéoclips et L.O.B. Productions pour l'enregistrement de mes chansons. » Depuis ces associations, deux vidéoclips de Souly ont fait leur apparition sur

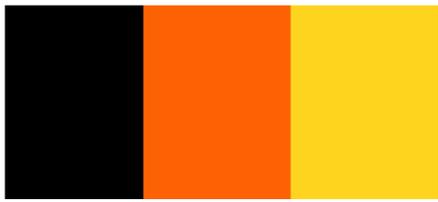


“L’itinérance, elle l’a connue [...]”

YouTube : Since the day et L’itinérance. Sa mixtape, Cause sociale, est également actuellement en vente et si tout va bien, elle a comme projet de sortir un premier album l’an prochain.

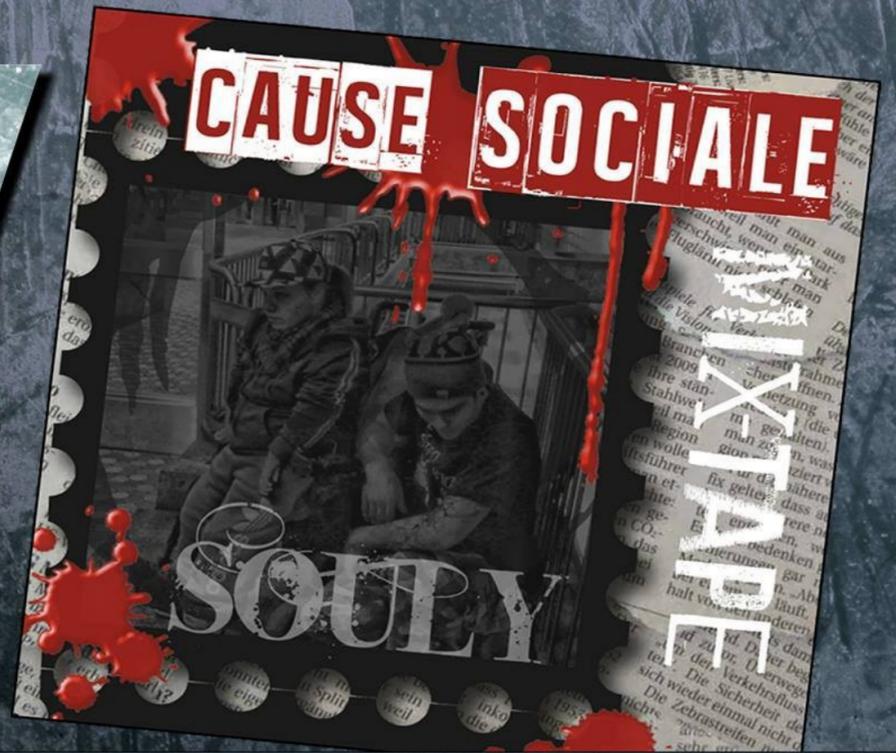
Sa chanson L’itinérance a été inspirée d’un événement bien précis : la mort d’Alain Magloire, itinérant mort sous les balles d’un policier à Montréal l’hiver dernier. Souly connaissait Alain, elle l’avait rencontré il y a de nombreuses années à la Résidence Papillon, un service de répit offert aux familles ayant des enfants en situation de handicap. À l’époque, Alain travaillait à la Résidence Papillon et Souly, de son côté, la fréquentait. Elle ne l’avait pas vu depuis des années mais elle a été particulièrement touchée d’apprendre son décès : « Quand c’est arrivé, j’ai eu la larme facile pendant 5 ou 6 jours. Je ne croyais pas que je pouvais être touchée autant par la mort de quelqu’un que je n’avais pas fréquenté depuis si longtemps. J’aurais aimé le croiser dans les soirées que j’organise pour les itinérants mais ce n’est jamais arrivé. »

L’itinérance, elle l’a connue elle aussi : « J’ai été itinérante pendant trois étés après avoir vécu et été témoin de maltraitance au CHSLD Saint-Charles-Borromée. J’avais 22 ans environ lorsque j’ai vécu à Saint-Charles-Borromée, je ne suis pas restée là longtemps. Dès mon arrivée, je ne me sentais pas la bienvenue et je refusais de me soumettre à leurs règlements. Pas question pour moi d’avoir un horaire pour pisser! Les préposés n’avaient aucun respect : la nuit, ils entraient dans ma chambre, ouvraient la lumière et disaient qu’ils venaient me changer de couche. Lorsque je leur disais que je ne portais pas de couche, ils baissaient mes culottes pour vérifier! Un jour, la dame avec qui je partageais ma chambre se faisait laver. Elle n’arrivait plus à parler en raison de sa



SOULY

PRÉSENTE



LE MIX-TAPE CAUSE SOCIALE EN VENTE DÈS MAINTENANT

EN VENTE AU:
2162 Ste-Catherine
ouest, Montréal



Facebook: SOULY love MUSIC

Enregistré, mixé et masterisé chez L.o.b. productions

maladie. Je ne voyais pas ce qui se passait car j'étais de l'autre côté du rideau mais je l'entendais dire « Outch », c'est tout ce qu'elle arrivait à dire. Le préposé lui a dit : « T'as fermes-tu ta gueule! ». Je suis allée voir le président du comité des résidents et il m'a répondu que si on faisait quelque chose, les préposés ne voudraient plus nous aider. Il n'était pas question que je me soumette à ça ni que je tolère que des gens subissent ces maltraitances là. Un matin, je me suis réveillée et mes ridelles de lit étaient montées, ce qui n'était pas habituel. J'ai demandé de l'aide à un préposé pour me lever et il m'a répondu : « Toi, tu ne sors pas de ton lit aujourd'hui ». Tout le monde est ensuite entré dans ma chambre : psychologue, travailleuse sociale, infirmière, préposé, etc. et ils m'ont tous dit : « Tu ne sors pas de ton lit tant que tu ne te soumets pas à nos règlements ». J'ai demandé à un résident qui passait d'appeler la police, ce qu'il a fait, mais la police a appelé à Saint-Charles-Borromée et les employés leur ont dit que tout était correct donc aucun policier ne s'est présenté. Environ deux heures plus tard, j'ai demandé à un préposé qui venait d'arriver de m'asseoir dans mon fauteuil et il a accepté. J'imagine qu'il n'était pas au courant de la consigne. J'ai dû me défendre pour réussir à sortir car le personnel essayait d'arrêter ma chaise. J'étais en pyjama et j'ai roulé jusqu'à Berri-UQAM pour aller chercher des amis qui m'ont ensuite aidée à aller chercher mes affaires. J'ai été témoin de beaucoup de souffrance à Saint-Charles et je ne suis plus jamais retournée par la suite. Je me suis retrouvée dans la rue. » Le premier été où elle a été itinérante, elle n'avait plus d'aide sociale et elle a vendu du pot pour survivre : « J'ai fait ce que j'avais à faire pour survivre, je suis une battante. Ma mère m'a toujours poussée à vivre une vie la plus normale possible. Quand j'étais petite, elle m'a mis dans ma marchette et m'a dit : « Va te faire des amis ». Je considère que plusieurs parents couvrent trop leurs enfants lorsqu'ils sont en situation de handicap. »

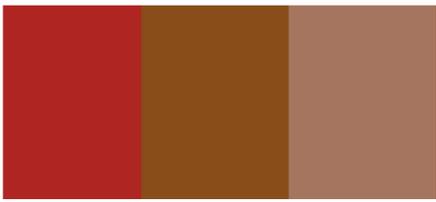


La tête pleine de projets, Jessica Labrecque-Jobin, alias Souly, a l'avenir devant elle. Aujourd'hui, tout va pour le mieux dans sa vie, les relations avec sa famille sont excellentes et elle a tourné la page sur un passé chaotique. Merci Souly pour ton authenticité, ta grande générosité et tes textes criants de vérité.

Pour en connaître davantage sur Souly, visitez sa page Facebook : SOULY love MUSIC!

Karine Savard-Arsenault d'après une entrevue réalisée par Richard Guilmette

(Photos courtoisie)



Repas surgelés à saveur d'austérité

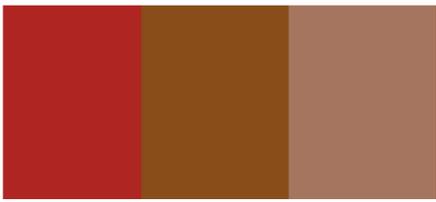


L'austérité est-elle arrivée chez vous? Elle est arrivée chez moi un vendredi de janvier, sans s'annoncer. Évidemment, je me doutais bien qu'elle allait me rendre visite bientôt; elle s'est invitée chez tant de gens dernièrement.

Je suis une personne handicapée ayant besoin d'assistance pour réaliser diverses tâches de la vie quotidienne. Lorsque je suis déménagée à Montréal pour étudier au cégep à l'âge de 17 ans, le CLSC de mon quartier m'a attribué un nombre d'heures de soutien à domicile. J'ai rapidement appris à engager des personnes pour m'aider à faire ce que je n'arrive pas à faire seule. Le système de soutien à domicile comporte de graves lacunes. Pour ma part, j'ai eu la chance de tomber dans la gang des chanceux pour qui le système imparfait fonctionnait.

Un vendredi de janvier, c'est dans ma cuisine que l'austérité est débarquée. J'ai appris que j'allais devoir manger des plats surgelés 365 jours par année. Ce n'est pas une blague. L'aide que je recevais pour la préparation de mes repas, soit deux petites heures par semaine, venait d'être coupée. Mon ergothérapeute était sincèrement désolée : « Toutes les personnes du CSSS qui avaient ce service ont été coupées. Je suis vraiment désolée. J'ai tout fait pour garder tes heures de service, mais ça n'a pas fonctionné. Je t'ai emmené des dépliants sur des entreprises qui offrent des plats surgelés. Je peux aussi t'envoyer une liste des plats surgelés les plus santé disponibles à l'épicerie. Il te reste une demi-heure par jour pour faire réchauffer le plat et le laver. » Son travail est de permettre aux gens de vivre de façon autonome, et non pas de leur apprendre qu'ils vont maintenant devoir manger du surgelé à l'année longue. Elle m'a aussi remis un petit dépliant du CSSS intitulé « Rester chez soi : une responsabilité partagée ». Un court texte explique qu'en raison de l'augmentation des demandes de services à domicile et des ressources financières limitées, l'entourage des personnes recevant des services devra contribuer.

Je suis restée bouche bée. Je suis pourtant parfaitement au courant que les besoins des personnes handicapées ne sont pas comblés, et ce, depuis bien longtemps.



Je ne suis pas la seule à devoir composer avec une nouvelle vague de coupures de services. Les groupes les plus marginalisés de notre société sont souvent les premiers à subir les conséquences des régimes minceurs des gouvernements.

La solution du gouvernement pour compenser la coupure de services est de faire davantage appel à l'entourage des personnes handicapées et âgées. Une telle solution est un réel affront à ces personnes et à leurs proches. Plusieurs études ont démontré que les aidants naturels en font déjà beaucoup (beaucoup trop, dans plusieurs cas). De nombreuses familles s'appauvrissent pour subvenir aux besoins de leurs proches. Des études ont aussi prouvé que les personnes handicapées, les femmes handicapées en particulier, sont davantage victimes de violence et d'abus de la part de leur entourage, alors que d'autres ont démontré que l'inaccessibilité des services a des conséquences négatives sur la santé physique, la santé mentale et la participation sociale. De plus, les bienfaits d'une saine alimentation sont également connus. Une bonne nutrition ne se compose pas d'un régime exclusivement à base de repas surgelés. Un tel régime coûte également plus cher et il se trouve que les personnes handicapées sont parmi les plus pauvres de notre société.

Mais tous ces faits semblent ne plus avoir d'importance. Le gouvernement Couillard a affiché autre chose au menu et les choix proposés sont limités. Les gestionnaires et les intervenants du milieu de la santé se retrouvent notamment à devoir choisir entre des coupures à l'aide pour la préparation de repas ou à l'aide pour des soins d'hygiène de base. Face à un tel menu, les repas surgelés à saveur d'austérité semblent être le choix le moins indigeste.

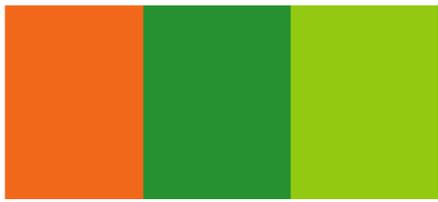
Les coupures visant les personnes handicapées ne se limitent pas aux services de soutien à domicile. L'aide à l'emploi, la mise en accessibilité du transport en commun et le transport adapté sont également touchés. Le gouvernement Couillard a fait le choix politique de gruger les droits des personnes handicapées, droits qui étaient déjà régulièrement bafoués.

Bien des gens s'offusquent de ces coupures touchant les personnes handicapées parce que celles-ci sont considérées vulnérables. À ce sujet, j'invite les gens refusant l'austérité à faire attention. La pitié n'a pas un meilleur goût que l'austérité. Ce que les personnes handicapées demandent, c'est l'égalité.

Laurence Parent

(Photos Flickr—Tanya Patrice & Flickr—Gerry Lauzon)





Que faites-vous de ma dignité?

J'attends...

Et tant qu'à attendre dans ces conditions-là, je suis aussi bien d'écrire puisque c'est mon exutoire préféré quand j'ai les idées noires. Ça fait un petit bout que je cherche l'angle approprié pour écrire sur les soins à domicile. Par la force des choses, j'ai trouvé la façon d'aborder le sujet.

Donc j'attends. Il est sept heures du soir, ma routine pour me préparer au coucher débute dans deux heures. Pour une fois, ce serait bien si le préposé arrivait un peu à l'avance, parce que j'attends assis sur mon fauteuil dans une marre d'urine. Eh oui! Les problèmes d'incontinence font partie des désagréments de la maladie qui vit en colocation chez moi. Habituellement, un condom urinaire empêche de telles situations de se produire. Aujourd'hui, pas de chance, il m'a lâché! Le pire c'est l'odeur, ça sent terriblement fort et peu importe où je vais, elle me suit dans toutes les pièces de l'appartement. L'odeur est même parvenue à imbiber des parties de ma dignité. Bof, c'est quand même arrivé à une heure potable, et c'est beaucoup moins grave que quand c'est un numéro deux qui part exceptionnellement sans avertissement. J'ai souvenir de ces jours pas si lointains où, dans une situation d'inconfort semblable, il s'écoulait plusieurs heures avant qu'on vienne s'occuper de moi. Ce soir, il y aura bientôt quelqu'un. Plus que 120 minutes à attendre. Le service du coucher va alors arriver et pour la 12e fois dans les 11 derniers jours (matins et soirs confondus), encore une personne différente, inconnue, viendra s'occuper de moi.

À nouveau, je devrai faire fi de mon intimité devant une personne jamais rencontrée. À nouveau, je devrai me laisser toucher de façon inappropriée. À nouveau, je devrai répéter toutes les nombreuses consignes à suivre afin de m'installer confortablement, sécuritairement dans mon lit et espérer que tout se passera sans incident, sans soupir de découragement de part et d'autre.

C'est loin d'être la façon la plus agréable de recevoir de la nouvelle visite!

Au moins, mes vêtements, bien que souillés, me garderont cette fois un semblant de fierté lors de l'accueil du préposé. C'est déjà un peu mieux que les matins du week-end quand, simplement vêtu de mon costume d'Adam, je laisse trop souvent entrer un énième nouveau visage entre mes quatre murs pour s'occuper de ma routine du réveil. Les samedis et les dimanches avant-midi sont en effet généralement désastreux. Je ne compte plus les préposés d'une agence privée mandatée par le CLSC, complètement dépassés par la complexité des tâches à accomplir afin de simplement me permettre de vaquer aux occupations régulières du quotidien. Je ne compte plus, non plus, les fois où mon amoureuse est venue à la rescousse, partant à certaines occasions de chez elle pour accomplir une besogne loin d'être la sienne, parce que le service était inadéquat ou même pire, inexistant. Car il est arrivé fréquemment que l'on m'oublie, que l'on arrive en retard ou en avance de plus d'une heure, que l'on m'échappe par terre, que l'on m'habille tout croche, etc. Avec le roulement infernal des aidants se présentant chez moi, développer une complicité avec la personne aidante est une mission impossible. Cette complicité est pourtant primordiale au bien-être du bénéficiaire, il se sent ainsi respecté dans son intimité, ses besoins et, surtout, point à ne pas négliger, il se sent en sécurité. Les aléas de la maladie sont bien assez irritants, il me semble, qu'il devrait y avoir beaucoup moins de sources d'inquiétude liées aux services à domicile. Une forte



résilience ainsi qu'une grande capacité d'adaptation sont nécessaires pour survivre à la dépendance aux soins à domicile.

Dans le système public de santé actuel, le manque criant de ressources affectées à ces tâches n'est sûrement pas étranger aux situations précédemment nommées.

Heureusement, ce rythme de folie harassant au possible m'octroie désormais quelques pauses salvatrices du lundi au vendredi en matinées. J'ai en effet le privilège d'avoir engagé, avec le chèque emploi-service du gouvernement, une employée impeccable qui me prodigue tous les soins nécessaires pour compenser les incapacités liées à ma condition. Ce privilège n'est cependant pas l'apanage de tout "patient". Bien au contraire.

Plusieurs sont soumis au jeu de la chaise musicale des préposés. Plusieurs vivent trop souvent l'incertitude et l'insécurité de ne pas savoir qui entrera dans leur bulle, dans leur intimité la plus primaire.

Il est grand temps d'éliminer ces situations aliénantes une fois pour toutes, et de redonner aux personnes vulnérables leur dignité.

Michel Pepin

(Photo Flickr—couscouschololat)



Suivez-nous



#sérendipité

Libre et Sauvage
PRÉSENTE SA PROJECTION INTERACTIVE

10.
avril

20h
ouverture des
portes 19h30

SÉREN- DIPITÉ

De WildBeTree

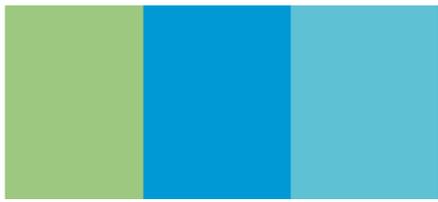
LIBRE ET
SAUVAGE
EST UN
OBNL QUI,
PAR LE BIAIS
DE RÉALISATIONS
ARTISTIQUES,
VISE L'INCLUSION
SOCIALE.

Auditorium de la
Grande Bibliothèque
475, boul. de Maisonneuve est
Métro Berri Uqam, Montréal



SUPRANOVA
CUSTOM

libreetsauvage.weebly.com
Billets 12\$ en prévente, 15\$ à la porte



Libre et Sauvage présente Sérendipité

Dans le cadre de la cinquième édition de notre événement annuel, Libre et Sauvage explore la thématique de la liberté par le biais d'une projection interactive. La liberté est le concept qui désigne la possibilité d'action ou de mouvement sans contrainte. Sérendipité propose un voyage individuel, dans lequel on entreprend une quête de soi pour se rapprocher de cette liberté convoitée.

De quoi s'agit-il concrètement? Depuis cinq ans maintenant, Libre et Sauvage présente un événement annuel qui, au tout début, s'inspirait de la structure du défilé de mode. Plusieurs mannequins défilaient, arborant les dessins de la nouvelle collection, accompagnés d'un visuel projeté sur un écran géant. Évidemment, avec les années, le concept s'est développé pour devenir unique en son genre. Ce n'est plus qu'une simple collection de dessins que nous présentons, mais bien un univers.

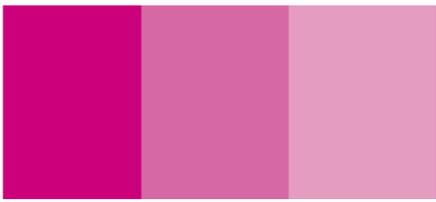
Dans une réalisation et mise en scène de Marilyn Turcot, une direction photo de Nicolas Lavoie-Lacombe, James Tam notre assistant préféré à la production, des chorégraphies d'Andréanne Roméo, Fauve Bénard-Simard et Maude Massicotte, une conception interactive de Marilyn Turcot, Steven Jeyanthiran Daivasagaya, Myriam Rochefort et Virginie Émond-Rivard, mettant en vedette Brian Clarke, Étienne Masse, Maude Massicotte et Andréanne Roméo, notre projection interactive mélange alors art cinématographique et art de scène. Tous deux coexistent dans l'univers que propose Sérendipité. Nos danseuses s'animeront aux vagues émotionnelles de ce voyage tandis que nos dix mannequins : Kimberly Charlescat, Jason Chowdhury, Steve Daoust, Maxime Drolet-Gauthier, Gabriel Lague, Philippe Lord, Élisabeth Quesnel, Kimberly Rose, Shany Simard et Émilie St-Denis arboreront nos couleurs animalières tout au long de cette quête. Ensemble, autant à l'écran que sur scène, debouts comme assis, ils prendront part à cette Sérendipité!

C'est le 10 avril prochain, à l'auditorium de la Grande Bibliothèque, dès 20h, que nous pourrons enfin partager avec vous le fruit de notre année de travail. Soyez des nôtres et venez expérimenter la Sérendipité avec nous!

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à visiter le www.libreetsauvage.weebly.com

Marilyn Turcot





Une deception...



Etre une personne handicapée implique beaucoup de choses, comme travailler deux fois plus fort qu'une personne sans limitation fonctionnelle. Mais être une personne multi-handicapée, c'est tout un défi!

Imaginez une jeune femme de 3 pieds 6 pouces, en fauteuil roulant motorisé ou manuel, avec une déficience visuelle et une déficience auditive qui décide, après avoir complété son baccalauréat à l'UdeM, de rester en appartement. Un appartement conçu pour la majorité des gens avec une surdité ou une surdicécité. Ciel! On dira que c'est une idée complètement insensée compte tenu de la complexité de sa condition. Détrompez-vous! La jeune femme, c'est moi. Et j'ai réussi à acquérir de plus en plus d'autonomie en restant à Montréal.

Je voyais Montréal comme un lieu de richesse où je pourrais m'épanouir davantage, me trouver un emploi, connaître plus d'accessibilité qu'en région (je viens de Saint-Jean-sur-Richelieu). Je croyais que le regard des gens serait différent face à mon handicap. Je m'attendais à avoir plus de services nécessaires à ma condition, comme avoir accès à un transport adapté et régulier (métro-autobus).

Eh bien, il semble que mon rêve d'habiter dans une ville accessible comme Montréal ne m'a pas exactement donné la liberté à laquelle je m'attendais.

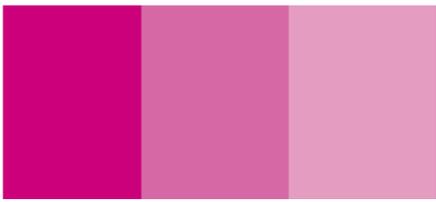
Dans ces quelques paragraphes, j'aimerais vous parler de l'accessibilité au réseau public de transport, plus particulièrement au transport adapté. Beaucoup de gens trouvent extraordinaire que les personnes handicapées aient accès à ce service, car on nous transporte de porte à porte. Oui, c'est une bonne idée d'avoir accès au transport adapté pour briser l'isolement si on tient compte que ce ne sont pas toutes les stations de métro qui sont accessibles et que plusieurs autobus ne peuvent déployer leur rampe pendant l'hiver, en plus des rampes constamment brisées à l'année longue. Mais le transport adapté... ce n'est pas aussi rose qu'on le pense!

Les personnes qui prennent le transport adapté le savent, nous vivons de la discrimination et énormément de frustration, surtout à cause de la mauvaise gestion du service et de l'attitude des chauffeurs ou des répartiteurs. Quand on prend le transport adapté, rien n'est spontané. Il faut prévoir notre trajet 24h à 48h à l'avance et les heures de déplacement qu'on nous donne ne font pas toujours de sens. C'est stressant.



Parfois, le chauffeur indique que nous sommes absents parce qu'il ne se donne pas la peine de se lever de son véhicule ou de trouver la bonne adresse. On doit attendre 30 minutes avant de signaler un retard. Si on appelle avant le délai requis, on se fait parfois chicaner ou on tombe sur un employé qui manque gravement de compassion. Attendre 30 minutes pour se faire finalement dire qu'on nous a déclaré absente il y a vingt minutes. Imaginez la frustration et le stress que ça peut engendrer! Et c'est ce qui est le plus stressant pour moi : ne jamais savoir si le chauffeur aura le réflexe de venir me chercher et ainsi éviter de me faire déclarer absente. Une chaise motorisée, ça ne passe pas inaperçue mais ma déficience visuelle ou auditive, elles, passent inaperçues.

On dirait aussi que les chauffeurs ne lisent pas toujours bien leur feuille de route et ils se permettent de nous poser des questions ou de passer des commentaires. Même si c'est écrit, je suis souvent obligée de dire que je suis malentendante. Plusieurs s'en étonnent; ils ne pensaient pas que je pouvais si bien communiquer. Ah oui? Il faudrait que je parle tout croche pour que vous sachiez que je suis malentendante!? J'ai déjà eu droit à plein d'autres commentaires aussi stupides et qui montraient parfois un manque flagrant de respect : on m'a déjà demandé combien je mesurais, quel âge j'avais, etc. Dans mon livre à moi, c'est vraiment manquer de savoir-vivre. Et je me dis souvent dans mon for intérieur : « Fais ta job et tais-toi donc, tu te cales encore plus... ».



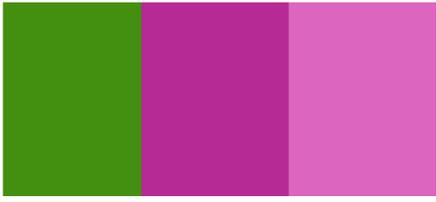
La Société de transport de Montréal (STM) prétend bien former ses chauffeurs, mais mon expérience personnelle et les quelques exemples que je viens de vous donner me font penser qu'il existe toujours des lacunes, particulièrement avec les taxis, adaptés ou non. La formation donnée aux chauffeurs de taxi semble être différente de celle donnée aux chauffeurs de minibus. La STM a déjà dit que les chauffeurs de taxi recevaient 4h de formation et qu'elle voulait éventuellement en donner 8h. Ceci me semble encore insuffisant pour nous assurer un service de qualité, sachant que la formation destinée aux chauffeurs de minibus est beaucoup plus longue. Nous savons aussi que les chauffeurs de minibus et les chauffeurs de taxi n'ont pas du tout les mêmes conditions de travail. Dans ce contexte, il ne serait pas étonnant que cela ait un impact sur le service.

“Prétendre que le transport adapté « offre un bon service » est dérisoire.”

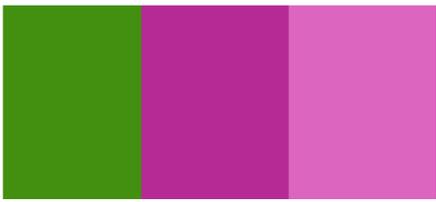
La STM a beaucoup de chemin à faire en matière d'accessibilité. Prétendre que le transport adapté « offre un bon service » est dérisoire. Il y a encore place à l'amélioration et nous devons également tenir compte que la clientèle augmente, mais que le budget pour contrebalancer la demande ne suit pas. Je ne demande pas qu'on nous infantilise ou qu'on nous maternelise. Non! On veut être traité comme des personnes à part entière qui ont leurs droits, leurs besoins et leurs désirs... comme tout le monde! Je demande seulement qu'on nous écoute, qu'on nous croit et qu'on nous donne un minimum de respect.

Marie-Josée Blais

(Photos Flickr—Champardennaisaxonais & courtoisie)



Laissées dehors par froid extrême



Une femme en fauteuil roulant et sa fillette de quatre ans ont été laissées en plan dehors par un chauffeur d'autobus de la STM, par moins trente degrés celsius, parce que l'accès à l'autobus qu'elles devaient prendre était bloqué par un monticule de neige glacée.

Ça s'est passé à l'arrêt d'autobus du métro Radisson à Montréal, il y a deux semaines.

«Le monsieur avait son beau plancher bas, le trottoir était dégagé, mais il y avait un monticule; j'ai bien essayé, mais ça ne recule pas comme ça veut», a expliqué Caroline Goyette à TVA Nouvelles.

Elle croit que le chauffeur aurait dû venir l'aider. «C'est son devoir de ne pas me laisser dehors, geler; je suis handicapée, avec un enfant de quatre ans et demi».

Elle lui a demandé d'avancer son véhicule.

«Je lui ai demandé de s'avancer un peu, cinq pieds de plus. Il m'a dit non, en prétextant qu'il allait bloquer la moitié de l'entrée du stationnement du métro Radisson.

La femme a dû se rendre plus loin avec sa fille, par ce temps extrêmement froid, au métro Honoré-Beaugrand. Elle dit que sa fille a souffert d'engelures.

Rampes d'accès inefficaces

En après-midi, alors que TVA Nouvelles venait de la rencontrer, Mme Goyette a vécu une autre mésaventure. La rampe d'accès de l'autobus dans lequel elle s'apprêtait à monter près de l'hôpital Saint-Luc était bloquée. Elle a dû se résoudre à attendre le prochain, une demi-heure plus tard.

Un problème qui survient souvent, et dont se plaignent les usagers à mobilité réduite.

Ce sont surtout les rampes arrière qui ne se déploient pas, surtout l'hiver, a confirmé le syndicat de la STM.

Laurent Morissette, vice-président du Regroupement des activités pour l'inclusion au Québec, confirme que la grande partie des plaintes que reçoit son organisme concerne les rampes d'accès qui ne fonctionnent pas.

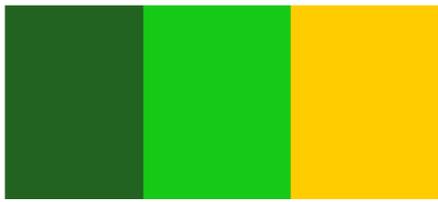
«Quand il y a du sel, ou de la glace, ou de la neige, toute la cochonnerie rentre dans le mécanisme. Donc, ça rouille! Si la STM avait un réel plan d'entretien adéquat, on pourrait réduire le facteur de risque.»

À la STM on avoue que c'est difficile, voire impossible l'hiver de déployer certaines rampes d'accès.

Quand c'est possible de le faire, c'est au chauffeur de voir s'il peut le faire de façon sécuritaire. On estime qu'il y a 45% de la flotte des autobus qui sont toujours équipés de ces rampes arrière problématiques.

(Source : TVA Nouvelles / 5 mars 2015)

(Photo Portraits de Montréal)



Battez-vous ou ils vous battront!

Elle l'a toujours fait seule, ou presque... sans aucune aide mise à part celle de quelques membres de la famille et quelques amis... de temps en temps. C'était son choix et elle vivait bien avec sa décision. Cela fera bientôt 14 ans que ma sœur est mon aidante naturelle.

En 2006, nous avons emménagé dans un nouveau quartier et cela a donc impliqué un changement d'ergothérapeute. Après avoir appris que ma sœur s'occupait de moi toute seule, elle nous a demandé si on voulait de l'aide du CLSC, c'est-à-dire que des préposés aux bénéficiaires viendraient donner un coup de main. Nous n'étions pas enthousiastes à ce que des étrangers s'occupent de moi. Notre réel besoin à cette époque était plutôt dans le domaine du gardiennage puisque je ne pouvais plus accompagner ma sœur quand il était temps de faire les commissions (épicerie, pharmacie, caisse, etc.) Étant loin des commerces, elle devait s'absenter longtemps. De plus, elle avait besoin de répit car c'est une lourde tâche que d'être aidante naturelle. Mon ergothérapeute nous avait donc suggéré le programme d'aide aux familles puisqu'on avait besoin que de quelques heures de services par semaine ainsi que d'une fin de semaine de répit par mois. Cela nous convenait à merveille.

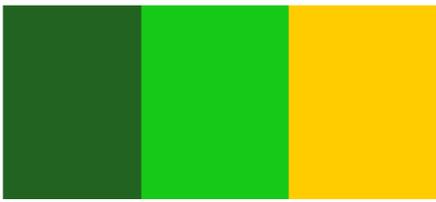
L'été dernier, mon grand ami Richard Guilmette était en visite chez moi. Cela faisait de nombreuses années que nous nous étions vus. Quand il a appris que nous n'utilisions pas le programme chèque emploi-service, il nous a dit qu'on devait absolument en bénéficier et qu'il allait nous aider à obtenir ce service si on le voulait. On lui a dit qu'on y penserait sérieusement. Pour ceux qui ne connaissent pas ce programme et bien pour résumer ça vite, vous choisissez une personne de confiance pour prendre soin de vous à votre domicile et cette personne est payée par chèque emploi-

service pour un maximum d'heures pouvant aller jusqu'à 44,5 heures par semaine, tout dépendant de la région où vous habitez. Ceci exclu les heures de nuit.

Ma sœur ne voudrait jamais que je me retrouve dans un CHSLD mais être mon aidante naturelle est dur pour le physique et surtout pour le moral. Elle est très forte dans ces deux domaines mais un moment donné, vaut mieux prévenir que guérir. On a donc décidé qu'il était temps d'avoir de l'aide afin d'avoir une meilleure qualité de vie, surtout pour elle. J'en ai glissé un mot à ma travailleuse sociale et nous avons convenu que dès que je trouverais quelqu'un pour prendre soin de moi, on commencerait les démarches pour le chèque emploi-service.

“Ma sœur ne voudrait jamais que je me retrouve dans un CHSLD mais être mon aidante naturelle est dur pour le physique et surtout pour le moral.”

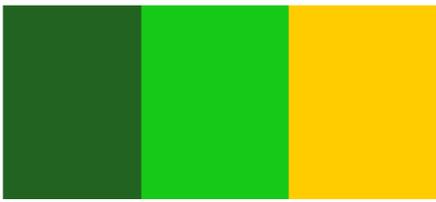
Quelques semaines plus tard, en tentant de rejoindre ma travailleuse sociale, j'ai appris qu'elle n'était plus en service et que je devais attendre qu'on m'en attribue une autre. Je me suis dit : « Ça commence bien! ». J'ai dû attendre plus d'un mois avant d'être contacté par sa remplaçante! Enfin, on allait se rencontrer pour commencer les démarches. Je lui avais préparé une liste de tous mes besoins comme Richard me l'avait conseillé. Ça montait à 56 heures par semaine. Je savais très bien que ça dépassait le maximum d'heures octroyées par le chèque emploi-service mais c'était pour donner une idée de ce qu'étaient réellement mes besoins. Lorsqu'elle m'a demandé combien d'heures je voulais, je lui ai répondu en lui demandant quel était le nombre maximum d'heures dans ma région... elle ne le



savait pas. Il me semble qu'elle aurait dû connaître cette information et ça m'a choqué un peu. Après lui avoir fourni les coordonnées de la personne qui allait me servir de préposé, elle m'a dit qu'elle devait rencontrer cette personne. Je lui ai dit que ça allait être compliqué car cette personne travaillait de 9h à 17h et qu'elle tombait en vacances seulement le 21 décembre (nous étions le 9 décembre). Autre parenthèse, cette personne occupe un emploi très peu demandant physiquement donc elle est très à l'aise de venir me lever et faire mon déjeuner avant d'aller à son travail et de revenir le soir pour le souper, la douche, le coucher, etc. La travailleuse sociale me dit finalement que c'est la première fois qu'elle débute un dossier pour ce programme et que selon elle, elle peut faire la demande pour le service mais qu'il entrera en vigueur seulement après avoir rencontré cette personne.

Jeudi 11 décembre, le téléphone sonne. C'était la travailleuse sociale. Toute contente, elle m'annonce que la demande a été acceptée et que j'allais recevoir 14 heures par semaine. Wow! 2 heures par jour pour m'habiller, me lever, me faire déjeuner, me faire souper, me doucher, me coucher, etc. J'étais plus qu'insulté! Pendant près de 14 ans on a presque rien demandé comme aide et ils ont le culot de m'attribuer que 14 heures par semaine?!? Je ne me suis pas gêné pour lui faire savoir mon mécontentement. Hey! C'était certain qu'ils n'allaient pas me donner le maximum d'heures mais de là à m'en donner si peu, c'était rire de moi. Elle m'a dit qu'elle allait en discuter avec le comité. J'étais loin d'être au bout de mes peines. J'appelle Richard pour lui expliquer comment les choses se déroulent et aussi pour lui poser quelques questions et avoir ses conseils.

Vendredi 12 décembre. Je reçois des nouvelles suite à la discussion de la veille avec la travailleuse



sociale. Le comité avait accepté de monter mes heures à 21 heures par semaine mais il était absolument nécessaire de rencontrer la personne qui allait être payée. Richard m'avait bien dit qu'en aucun cas elle devait rencontrer cette personne et que si le nombre d'heures ne me convenait pas, je devais accepter ce qu'ils m'accordaient mais que je devais immédiatement demander une réévaluation. L'obstination a alors débuté et elle n'allait pas se terminer de sitôt! Je n'allais pas me laisser faire par des gens qui marchandent des heures de soins à domicile comme s'ils marchandaient le prix d'une voiture! Ce ne fut pas de tout repos. Elle m'a d'abord accusé d'avoir inventé une personne pour que je puisse toucher cet argent, elle m'a donc traité de fraudeur. Puis sont venues les insultes : « Je dois absolument voir cette personne car si cette personne pèse 80 livres, je vais sérieusement me demander comment elle pourrait s'occuper de toi ». Pour votre information chers lecteurs, je pèse environ 230 livres. Apparemment, elle m'a dit ça car elle était tannée de notre discussion. C'est ce qu'elle a expliqué à Richard car il a dû s'en mêler étant donné que ça allait trop loin. Il a aussi laissé un message à son supérieur car tout ceci était inacceptable. Une personne atteinte d'amyotrophie spinale qui n'avait pas le maximum d'heures, c'était du jamais vu.

Lundi 15 décembre : « Tout est beau Mr. Bobby Ray. Je n'ai pas à rencontrer votre employé et le programme est en vigueur depuis hier. Toutefois, vous n'avez que 21 heures par semaine mais il y a une note à votre dossier pour une future réévaluation qui se fera après les fêtes car je quitte mon emploi dans quelques jours et une autre personne prendra votre dossier en charge. » Je n'y comprenais rien mais j'étais un peu soulagé. Il ne me restait plus qu'à attendre la réévaluation.

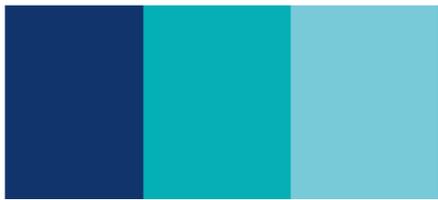
“Je n'y comprenais rien mais j'étais un peu soulagé.”

Mois de février. Qui refait surface? La première travailleuse sociale. Celle avec qui on avait commencé à parler du programme avant qu'elle quitte. On organise donc une rencontre pour réévaluer mes besoins. Elle même trouvait que ça n'avait pas d'allure que je reçoive seulement 21 heures compte tenu de ma condition. Je lui fais part de ma liste de besoins. Elle la regarde brièvement puis décide de demander une heure de plus par jour... « Bon, ça recommence » me suis-je dit. Alors je lui demande : « Pourquoi ne pas demander le maximum? Et il est de combien ce maximum? » Elle a refusé de me dire quel était le maximum d'heures de notre région et ensuite, elle m'a dit qu'elle ne voulait pas demander le maximum car le comité allait tenir compte que ma sœur était mon aidante naturelle. « Elle s'est occupée de toi pendant des années donc elle peut bien le faire pour les heures que tu n'auras pas ». « Grosse conne! » que je me suis dit dans ma tête. Poliment je lui ai répondu : « Ma sœur fait déjà ce qui est en dehors des heures en plus d'être présente la nuit... et elle n'est surtout pas obligée de le faire. » Les jours suivant notre rencontre, je l'ai appelée plusieurs fois pour lui rappeler que c'était important d'avoir toutes les heures possibles. Ça lui a pris deux semaines avant de rencontrer le comité suite à la réévaluation. Je n'en revenais pas... mais au moins elle avait une bonne nouvelle à m'apprendre. Ils ont décidé de me donner 35 heures par semaine. J'étais content et encore une fois, je n'y comprenais rien. On me disait non mais on a fini par me le donner.

Ce que j'ai retenu de cette expérience plutôt chiante? On doit se battre pour obtenir des services afin d'avoir une « meilleure » qualité de vie et pouvoir vivre dans un minimum de respect et de dignité. Qui sont ces gens pour décider de ce dont on a besoin et surtout, pour prétendre que c'est suffisant? Battez-vous, chers amis. Battez-vous!

Mr. Bobby Ray

(Photo Flickr—D Coetzee)



Je demande à voir!

Je veux revenir ici sur l'article de M. Alain Gaudet, publié dans le web magazine de janvier 2015, intitulé : Gouvernemaman. Monsieur Gaudet, je suis bien ouvert à vos commentaires si vous payez le cognac comme disait Plume dans une de ses chansons. Je vous demande, Monsieur Gaudet, de nous faire une démonstration de la vision développée dans votre article. Nous sommes tous écœurés de nous faire rouler dans la farine par nos gouvernements, mais je demeure sceptique à vos propos.

Dans un Canada qui compte à peine la population de la ville de New York, dans une province où la philanthropie ne fait pas partie de notre mentalité, je demande à voir. D'autant plus sceptique qu'aujourd'hui, certains états américains tels que le Kentucky, sont visités par médecins, dentistes et optométristes sans frontières. Ces états sont devenus si pauvres qu'ils sont considérés comme faisant partie du tiers-monde.



Cent ans plus tard, si on s'en réfère à l'article que nous citez M. Gaudet, nous pouvons nous poser la question suivante : qu'est-ce qui a conduit nos voisins du sud à devenir un des pays les plus inégalitaires de l'Occident?

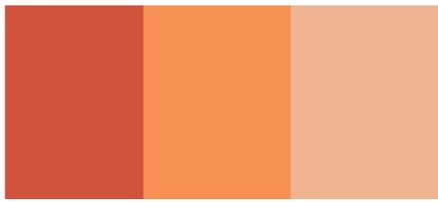
Je vous invite donc à organiser une souscription parmi les Bombardier, les Jean Coutu, les Cirque du Soleil et les Couche-Tard de ce monde dans le but de financer à long terme et de façon permanente les services aux personnes handicapées du Québec.

Je vous invite, Monsieur Gaudet, à passer de la parole aux actes.

Quand je verrai des résultats positifs, je me ferai un devoir de ravalier mes propos. En attendant, je demeure persuadé que cette façon de voir n'est que de la pensée magique.

Maurice Richard

(Photo Flickr—Tax Credits)



L'euthanasie au Québec — après l'arrêt Carter (partie 1)

L'art du sophisme qui tue intentionnellement.

Le gouvernement et l'Assemblée nationale tentent de faire légalement considérer l'aide médicale à mourir comme un soin de santé ou un soin médical. Or, cela constitue un détournement de sens lexical, étique et/ou moral de l'acte thérapeutique, que celui-ci ait une visée curative ou palliative.

Des crimes impunis — le pouvoir que s'octroient les intervenants de tuer unilatéralement et péremptoirement.

Le tout en considérant que depuis bien avant l'avènement de la volonté de légaliser et de mettre en œuvre l'euthanasie au Québec, les autorités et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux considéraient que la réduction du niveau de soins à néant constituait un soin à part entière.

A

insi les intervenants se donnent-ils le droit de tuer sous le couvert de la compassion. Toutefois, pour nombre de personnes vulnérables, la réduction du niveau de soins à néant pour une pathologie curable en dépit du portrait clinique global préexistant n'est pas un soin, mais plutôt un déni de soins arbitraire, lequel est le plus souvent basé sur les valeurs, religieuses et morales, des décideurs en situation d'autorité et de pouvoir. Un meurtre prémédité qui bénéficie à l'interne de diverses complicités et du silence de l'omerta.

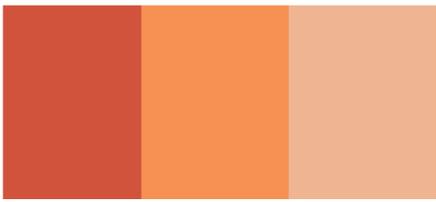
Les milieux de vie substitués — une version moderne des camps de concentration.

Alors que l'hébergement substitut est de fait considéré comme un soin par les autorités et les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. Du reste, les tribunaux du Québec considèrent fallacieusement l'hébergement substitut comme un soin avec un « préalable » bicéphale.

Soit le besoin d'assurer soi-disant la sécurité de la personne à héberger contre son gré. Soit le besoin de lui administrer contre son gré un traitement soi-disant nécessaire.

De fait, le plus souvent les CSSS/CLSC/CHSLD obtiennent lesdites ordonnances en alléguant que la condition de santé altérée et/ou la situation de handicap de la personne visée le requièrent pour ensuite décider unilatéralement et sans l'accord du tribunal de réduire le niveau le soin à zéro. Or, lesdits établissements obtiennent également et concurremment — en pratique soit avant un procès au mérite/au fond — des ordonnances de destitutions des mandataires, des ordonnances d'éloignement des amis et des proches, des ordonnances de limitation des heures de visites, etc. Qui plus est, il n'est pas interdit aux établissements précités de signifier une requête introductive d'instance après 17h le vendredi pour une audience le lundi suivant en matinée, en alléguant l'urgence d'agir. En conséquence, comment les personnes visées peuvent-elles se dénicher un avocat civiliste en week-end de sorte à articuler leur défense?

Les juges, la Cour, les tribunaux instrumentalisés comme au temps de l'inquisition chez nous au Québec malgré nos chartes et en dépit de la constitution canadienne. Ces instruments juridiques fondamentaux qui exposent notamment, mais pas exclusivement, que les citoyens ne peuvent pas être arbitrairement privés de leur liberté. En cela, l'argent fait triompher les principes mêmes de la dictature. Ceux des puissants



et des riches. Où lorsque l'abus de faiblesse est expressément cautionné par la magistrature.

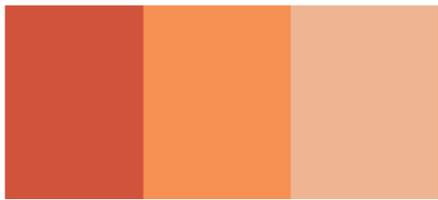
Tandis que la majorité des corps policiers du Québec refusent d'intervenir dans lesdits milieux de vie substitués lorsqu'un résident appelle au secours et les justifications sont pour le moins simplistes et manichéennes. De fait, il serait selon eux quasi impossible de différencier un acte criminel d'un acte « normal », lié à la réalisation des activités de la vie quotidienne (AVQ). Surtout lorsque le résident est seul face à des intervenants qui font bloc alors que la direction agit en complicité. Alors que les CSSS/CLSC/CHSLD obtiennent des ordonnances judiciaires pour interdire la pose de caméras dans les chambres des résidents. Une invitation au crime. Pendant que le bureau des poursuites criminelles et pénales arguera la plupart du temps qu'il n'a pas suffisamment d'éléments en main afin de saisir la justice.

Mais étrangement, les mêmes corps policiers sont ultrarapides pour intervenir lorsque les directions des CSSS/CLSC/CHSLD souhaitent expulser des visiteurs susceptibles de dénoncer la violence intra-muros perpétrée par les employés à l'endroit des résidents. Pour preuve, la soussignée fut arrêtée par la police de Longueuil alors qu'elle rendait visite à l'un de ses clients au CHSLD Manoir-Trinité au mois d'août 2014. Le motif de l'arrestation : « immixtion dans les soins ». Foutaise... mensonge... D'ailleurs, le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) n'a pas donné suite. Cependant, cette instance a choisi d'ignorer l'infraction au Code criminel canadien commise par les intervenants et décideurs dudit CHSLD Manoir-Trinité. En effet, quiconque fait volontairement appel à la police en alléguant fallacieusement qu'une personne a commis un crime enfreint la loi et s'expose à des poursuites judiciaires. Ainsi est-il permis d'en déduire que les personnes morales et physiques qui servent l'État peuvent impunément et sans aucune preuve accuser une honnête citoyenne d'avoir commis un crime. Une justice à deux vitesses. Rapport de police à l'appui. Tout cela parce que la soussignée venait d'être témoin d'une intervention clinique ayant dérapé de sorte à devenir une agression ayant été perpétrée par cinq intervenants sur un résident inapte (son client). Comme tant d'autres agresseurs qui sévissent au sein des milieux de vie substitués, ceux-ci n'ont jamais été inquiétés. Immunité pénale et criminelle pour les « serviteurs » de l'État. Dans cet obscurantisme, il y a au moins une exception notoire. Tristement, il aura fallu en ce cas qu'un enfant naisse du viol d'une résidente inapte et que des tests d'ADN en établissent la preuve hors de tout doute raisonnable.

“Mais étrangement, les mêmes corps policiers sont ultrarapides pour intervenir lorsque les directions des CSSS/CLSC/CHSLD souhaitent expulser des visiteurs susceptibles de dénoncer la violence intra-muros perpétrée par les employés à l'endroit des résidents.”

En effet, il y a environ 20 ans, un scandale extrêmement rare éclatait au CHSLD Saint-Charles-Borromée de Montréal parce qu'une famille courageuse a, à l'époque, osé défier les employés et la direction dudit établissement en cachant dans la chambre d'une résidente (son domicile) une caméra vidéo. Ainsi, preuve fut faite que ladite résidente était violentée et violée de façon répétée. Suite à cette affaire, peu de personnes ont été sanctionnées de quelque façon que ce soit.

L'odieux veut même qu'aujourd'hui les avocats des CSSS/CLSC/CHSLD du Québec puissent invoquer le droit des travailleurs syndiqués des CSSS/CLSC/CHSLD à ne pas être épiés durant leurs heures de travail. À cet égard, les syndicats et leurs représentants sont tout aussi coupables



“Par souci d’équilibrer les forces en présence lors des prochaines négociations syndicales, devrait-on espérer la création d’un syndicat des résidents?”

que les employés représentés lesquels commettent des crimes au seul motif que les revendications faites par les syndicats et consenties par l’employeur leur permettent de sévir impunément dans des environnements qui ne comportent aucune mesure concrète de répression des crimes.

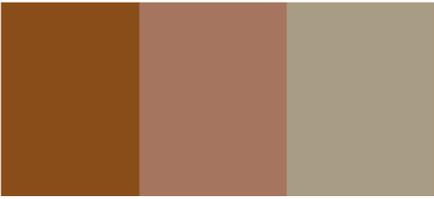
Ainsi, les résidents et leurs familles ont-ils encore et toujours moins de droits que les travailleurs véreux à l’agir criminel. De nos jours, un résident ne peut pas librement installer dans sa chambre/son domicile une caméra vidéo afin de protéger sa personne contre d’éventuels agresseurs et/ou agressions. Selon les CSSS/CLSC/CHSLD, il est requis pour le résident ou sa famille d’avoir un motif sérieux pour que ceux-ci soient autorisés à installer une caméra dans la chambre/dans le domicile du résident et ce, jamais de façon permanente, la prévention n’étant pas reconnue comme un motif juste et raisonnable. C’est du moins l’avis des avocats des CSSS/CLSC/CHSLD et de certains avocats qui soi-disant défendent les usagers/les résidents.

Pourtant, lesdits employés sont soumis aux caméras placées dans nos villes pour contrer le banditisme et les divers crimes des temps modernes. Comment alors expliquer que constitutionnellement un milieu de travail comme les CSSS/CLSC/CHSLD puisse bénéficier d’une exclusion au bénéfice exclusif des employés lesquels pourtant exercent auprès de personnes dépendantes, vulnérables et souvent inaptés mentalement? Par souci d’équilibrer les forces en présence lors des prochaines négociations syndicales, devrait-on espérer la création d’un syndicat des résidents? Chose certaine, les actuels comités de résidents ne font pas le poids. Au mieux, ceux-ci nous donnent-ils bonne conscience.

Lisa D’Amico

(Photo Flickr—Ville de Malartic)





Tanné d'être pauvre!

Tanné d'être pauvre, je vous avise que j'ai signé la pétition « Lutte contre la pauvreté et maintien des programmes de soutien aux personnes vulnérables » sur le site de l'Assemblée nationale.

Cette pétition est, à ma connaissance, la troisième sur le sujet. Elle interpelle encore le gouvernement du Québec sur la pauvreté des personnes handicapées. Les deux autres pétitions allaient beaucoup plus loin que la présente. Tant et aussi longtemps que les personnes lourdement handicapées seront coincées dans un régime de dernier recours et de transition en emploi, l'avenir restera bouché. Je peux dire que le problème est beaucoup plus vaste que le travail. Il faut parler de ce problème de pauvreté chronique chez les personnes lourdement handicapées. Il y a moins de dix ans, ce sujet ne faisait même pas partie de nos discours.

Depuis trente ans, les personnes handicapées interpellent les pouvoirs politiques et obtiennent peu de résultats. Nous frappons un mur lorsque nous parlons de revenu décent pour des personnes qui ne peuvent pas ou qui ne peuvent être que peu productives sur le marché de l'emploi. Même les organismes créés pour prendre notre défense sont dépassés devant la recherche de solutions pour lutter contre notre pauvreté.

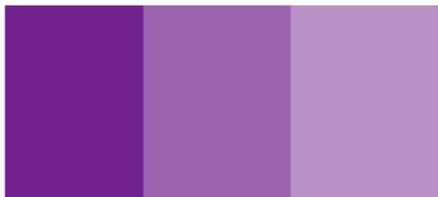
Les dernières manœuvres sont de transférer aux municipalités le rôle d'intervention social. Cela peut toujours aller dans les grandes villes mais les petites n'en ont tout simplement pas les moyens. Où s'arrêteront les coupures? Si l'on se fie à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière, les mesures sociales seront à la hauteur de la capacité de payer des villes. Restera-t-il seulement Montréal et Québec qui auront les moyens de se payer un hôpital?

Autour de nous, on ne parle plus que d'économie. Une société qui partage n'est plus un sujet à la mode. On nous a vendu de nouvelles façons de voir, par des énoncés tels que « l'état providence n'a plus sa place », « l'utilisateur payeur », etc. On ne nous laisse même plus la possibilité de nous demander pourquoi notre société s'était donnée des services. Ceux qui ont connu l'époque où la santé était de financement privé se rappelleront combien de familles se sont retrouvées à la rue, ruinées à cause de maladies ou d'accidents. Combien sont morts sans soins, parce qu'incapables de payer le médecin?

Plusieurs études démontrent que les populations des pays scandinaves sont heureuses de disposer de services sociaux de qualité même si elles doivent, pour ce faire, payer beaucoup d'impôt. Le contraire est aussi vrai dans l'analyse des pays anglo-saxons où l'austérité est de mise et où la majorité de la population s'appauvrit au détriment d'une petite poignée de milliardaires, ceux-là mêmes qui cachent leurs avoirs dans des paradis fiscaux, ne reconnaissant même plus que c'est l'ensemble de la société de laquelle ils sont issus qui leur a permis d'acquérir leur richesse.

En conclusion, compter sur les pouvoirs politiques mis en place grâce à l'argent des riches, pour les personnes inaptes à l'emploi, n'est qu'une illusion. Heureusement, il nous reste encore le pouvoir juridique. Qu'attendons-nous pour trainer les gouvernements devant les tribunaux pour non-respect des chartes qu'ils ont eux-mêmes promulguées avant que la hache tombe, là aussi?

Maurice Richard



Vos concitoyens en situation de handicap se meurent

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 mars 2015

M. Philippe Couillard, premier ministre du Québec
Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est
3^e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

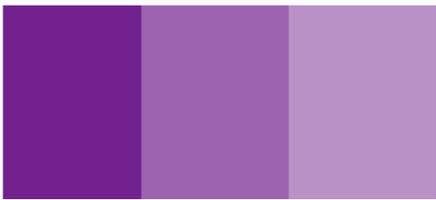
M. le premier ministre,

Depuis deux ans, les suicides de personnes en situation de handicap se multiplient, pour des raisons fort simples : un manque flagrant de valorisation du maintien à domicile et la situation de pauvreté extrême dans laquelle l'état maintient ces dites personnes.

Il existe pourtant un bon programme de maintien à domicile : l'allocation directe / chèque emploi-service. Ce programme permet aux usagers d'engager leur propre personnel afin qu'ils puissent recevoir une aide physique. Malheureusement, le nombre d'heures maximum autorisé par usager est de 44,5 heures / semaine, à un salaire plancher de 12,00\$ / heure, ce qui est nettement insuffisant car plusieurs d'entre nous avons besoin d'un service 24 / 7. Il est important également de noter qu'il y a énormément de contraintes à ce programme tel qu'il existe présentement. Les solutions sont simples et ne coûteraient pratiquement rien aux contribuables. La Suède a développé un programme similaire à celui-ci mais beaucoup plus performant car les usagers reçoivent le nombre d'heures dont ils ont réellement besoin, sans aucune contrainte et le gouvernement de ce pays constate des économies importantes.

M. le premier ministre, en ce qui concerne la pauvreté de la majorité des personnes handicapées réellement inaptes à l'emploi, la raison est fort simple : elles sont **réellement inaptes à l'emploi** et sont contraintes à vivre des prestations de solidarité sociale, avec des contraintes très similaires à celles des personnes recevant des prestations d'aide sociale. Deux solutions peuvent être mises en place rapidement : un nouveau programme d'aide financière, peu importe la situation familiale des personnes handicapées réellement inaptes à l'emploi, ou un relâchement des règles de l'aide de dernier recours pour les personnes handicapées réellement inaptes à l'emploi.

M. le premier ministre, je suis un activiste. Je ne fais pas partie d'aucun organisme « reconnu » cependant, je suis l'un des porte-parole les plus influent dans le milieu des personnes en situation de handicap au Québec. Je suis le fondateur du Mouvement Citoyen Handicap-Québec (MCHQ). Le MCHQ fonctionne sans subvention, sans levée de fonds. Il fonctionne avec de l'huile de coude et de la volonté. Croyez-moi M. le premier ministre, les personnes handicapées du Québec en ont de la volonté mais certains d'entre nous sont à bout de souffle et choisissent la mort. À plusieurs reprises, des lettres ont été envoyées à différents ministères (MSSS et MESS). Mis à part l'accusé de réception, nous n'avons reçu aucune réponse.



M. le premier ministre, si vos concitoyens, mes frères et sœurs en situation de handicap, vous tiennent à cœur, il est important d'agir et d'agir maintenant. Je crois qu'il est inutile de se compliquer la vie avec le comment du pourquoi. Je suis convaincu qu'avec certains des porte-paroles d'organismes de personnes en situation de handicap, je serai capable de mettre en place une stratégie peu coûteuse et où enfin, la liberté nous sera permise. M. le premier ministre, je suis prêt à travailler à Québec bénévolement afin que cette liberté si chère à nos yeux puisse naître. Tout ce que je vous demande, c'est de me donner accès à des locaux ainsi qu'à des fonctionnaires des deux ministères qui auront reçu un mandat clair : collaborer avec nous afin de régler une fois pour toute ces deux problématiques majeures.

Certains vous diront qu'il y a déjà des tables de discussion, de grosses associations qui travaillent là-dessus. M. le premier ministre, ça fait des dizaines d'années que les organismes travaillent sur ces dossiers. Il est temps de sortir de cette noirceur et je crois sincèrement que, sans vouloir me répéter, j'arriverai, avec certains partenaires, le MSSS et le MESS, à résoudre ces problématiques.

J'ai travaillé personnellement avec votre ancien ministère alors que vous étiez ministre de la Santé et que M. Roger Paquet était sous-ministre. Lors de ces travaux, nous avons réglé une problématique. M. Paquet est un homme extrêmement proactif. J'ai collaboré également à plusieurs niveaux avec la direction générale de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie et du CSSS Haut-Richelieu – Rouville. Je dois vous avouer que dernièrement, j'ai posté ma candidature comme membre indépendant des conseils d'administration des futurs CISSS.

J'ai travaillé toute ma vie bénévolement afin que mes frères et sœurs soient libres. Naturellement, je suis également concerné puisque je suis atteint d'amyotrophie spinale de type II, une maladie neuromusculaire sévère et dégénérative. Je ne bouge aucun membre de mon corps seul, mes fonctions respiratoires sont limitées. Nous n'avons pas besoin de pitié, je n'ai pas besoin de pitié. Cependant, cet appel est un cri du cœur.

M. le premier ministre, nous mourrons de faim, de soif. Nous mourrons car au fond, nous voulons vivre.

Solidairement,

Richard Guilmette, fondateur, Mouvement Citoyen Handicap-Québec

(Photo Flickr—The Climate Group)





Mouvement Citoyen Handicap-Québec : Une mission claire

- Dénoncer et corriger les injustices vécues par les personnes handicapées et leurs familles via des actions concrètes en regroupant le plus de gens concernés par ces situations inacceptables;
- Informer les personnes handicapées et leurs familles sur leurs droits (accessibilité aux programmes et aux services, etc.) et effectuer des recherches si nécessaire afin de répondre à leurs interrogations;
- Représenter individuellement et collectivement les personnes handicapées et leurs familles auprès des instances gouvernementales et communautaires.

Pour en savoir plus sur le Mouvement Citoyen Handicap-Québec et pour connaître ses revendications, visitez-nous au www.handicap-quebec.org.

Pour tout commentaire, questionnaire, suggestion, demande de soutien, etc., n'hésitez pas à nous contacter!

Si vous avez des opinions, il nous fera plaisir de les publier!

☎ (450) 349-4008

✉ mchq@handicap-quebec.org

Facebook : Handicap-Québec

Twitter : @HandicapQuebec



Merci à l'équipe de chroniqueurs du web magazine et aux chroniqueurs invités !

Richard Guilmette
Karine Savard-Arsenault
Tina Gauthier
Laurence Parent
Michel Pepin
Marilyne Turcot
Maurice Richard
Lisa D'Amico
Mr. Bobby Ray
Marie-Josée Blais

